



**Pipelines Enbridge inc.**

**Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de  
la capacité de la canalisation 9**

**PLAN DE GESTION DES FRANCHISSEMENTS DE COURS D'EAU**

**Déposé en vertu de la condition 18 de  
l'ordonnance XO-E101-003-2014 de l'Office national de  
l'énergie**

**16 juin 2014**

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	Objectif .....	2
2.0	Portée .....	2
3.0	Rôles et responsabilités .....	2
4.0	Définitions .....	3
5.0	Identification .....	4
6.0	Surveillance .....	5
7.0	Évaluation .....	8
8.0	Restauration .....	9
9.0	Intervention d'urgence en cas d'inondation .....	10
10.0	Documentation .....	11

### ANNEXES

Annexe A : Justification des principaux critères de franchissements de cours d'eau majeurs	12
Annexe B Principaux franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal) .....	17
Annexe C Franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal) ne répondant pas aux critères des principaux franchissements de cours d'eau .....	27
Annexe D Principaux franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal) .....	37
Annexe E Proximité aux zones sujettes à de graves conséquences (ZGC) des principaux franchissements de cours d'eau de la canalisation 9 .....	38

## 1.0 Objectif

Le plan de gestion des franchissements de cours d'eau (ou Plan) est de gérer de manière proactive les risques de mise à nu du pipeline de la canalisation 9 à des franchissements de cours d'eau.

## 2.0 Portée

Le plan vise la gestion de tous les franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9, notamment :

- décrire les rôles et responsabilités des services d'Enbridge;
- décrire les types de franchissements de cours d'eau le long du réseau pipelinier;
- établir les exigences en matière de surveillance de franchissement de cours d'eau;
- évaluer les risques de mises à nu du pipeline et les exigences relatives aux mesures d'atténuation. Une description plus détaillée des exigences visant la documentation, l'évaluation et les mesures correctives de mises à nu de pipelines identifiés se trouve dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises, qui sont déposés auprès de l'Office national de l'énergie;
- offrir des options de restauration pour les risques que représentent les franchissements de cours d'eau; et
- documenter les activités de surveillance et de restauration, et les données associées.

## 3.0 Rôles et responsabilités

Plusieurs services d'Enbridge sont responsables du Plan.

Le Service de l'intégrité du pipeline a la responsabilité globale du programme de gestion des franchissements de cours d'eau. Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable de la gestion de la surveillance au sol des franchissements de cours d'eau et de la communication des résultats aux parties prenantes internes d'Enbridge. La responsabilité de l'atténuation des risques pour l'intégrité du pipeline aux franchissements de cours d'eau, y compris les travées de pipelines, incombe à ce service. Le Service d'intégrité du pipeline conserve également un corpus de tous les franchissements de cours d'eau et des résultats de l'inspection.

Le Service de l'exploitation d'Enbridge est responsable de la réparation des franchissements de cours d'eau à faible épaisseur de couverture ou des mises à nu de pipelines, tel que décrit dans les programmes de surveillance. Le Service de l'exploitation surveille les franchissements de cours d'eau lors des patrouilles d'emprises et à la suite d'inondations importantes, comme le conseille le service d'intégrité des pipelines. Le Service de l'exploitation effectue les enquêtes de franchissements de cours d'eau navigables et l'entretien des franchissements de cours d'eau

nécessaire à l'atténuation de tout risque immédiat de dommages causés par des tiers. Le Service de l'exploitation informe le service d'intégrité des pipelines de tout endroit identifié par un tiers où une conduite est mise à nue. Le Service de l'exploitation appuie également le Service des terres et emprises dans ses fonctions décrites ci-dessous.

Le Service des terres et emprises fournit les exigences de surveillance de l'épaisseur de la couverture aux franchissements de cours d'eau qui ne satisfont pas au seuil des cours d'eau décrits dans le présent document, par exemple, les étangs, les marécages, l'eau stagnante, les fossés et les cours d'eau intermittents, par l'entremise du Programme de gestion de l'épaisseur de couverture du pipeline comme décrit dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-06, Surveillance de l'épaisseur de la couverture.

Le Service de gestion des risques de pipelines transportant des liquides détermine les risques associés aux franchissements de cours d'eau. Ce service détermine également les exigences concernant le positionnement des vannes en vertu du programme de positionnement intelligent des vannes.

Le Service de l'ingénierie et des projets dirige l'élaboration et l'exécution des mesures d'atténuation à court et à long terme des dangers liés aux franchissements de cours d'eau, lorsque requis afin d'appuyer les mesures prises par le Service d'intégrité des pipelines et le Service de l'exploitation.

Le Service de l'environnement appuie le Service de l'intégrité du pipeline, le Service de l'ingénierie et des projets et le Service de l'exploitation en leur fournissant une expertise sur le milieu environnemental et réglementaire des cours d'eau et des activités de cours d'eau. Le Service de l'environnement supervise également les experts environnementaux indépendants, travaille en liaison avec les organismes de réglementation environnementale, et obtient les approbations et les permis environnementaux.

Le Service des grands projets d'Enbridge est responsable de la conception de nouveaux franchissements de cours d'eau et de la communication de ces nouveaux passages au Service d'intégrité du pipeline.

#### 4.0 Définitions

Aux fins du Plan de la canalisation 9, Enbridge a défini certains termes clés comme suit.

- **Épaisseur de couverture** – distance entre le haut du pipeline et la surface du sol au-dessus du pipeline.
- **Érosion** – dégradation de l'épaisseur de la couverture.

- **Risques de mise à nu** – comparaison de l'épaisseur de couverture avec le taux d'érosion pour évaluer la probabilité que le pipeline soit mis à nu.
- **Inondation** – un phénomène engendrant l'évacuation d'une grande quantité d'eau ou un niveau d'eau élevé causé par la fonte des neiges, des précipitations ou un embâcle.
- **Franchissement de cours d'eau principal** – un franchissement de cours d'eau :
  - a. comprenant un chenal d'une largeur supérieure à 30 m mesurée à la laisse des hautes eaux habituelle;
  - b. où, prenant en considération les programmes existants de détection des fuites, de positionnement des vannes et de gestion des urgences et les procédures du centre de commande d'Enbridge, un déversement incontrôlé de produit dans ce passage d'eau poserait un risque important pour :
    - i. une zone densément peuplée;
    - ii. un réservoir contenant de l'eau destinée à la consommation humaine;
    - iii. un cours d'eau navigable;
    - iv. une zone écologiquement vulnérable.

Un raisonnement plus poussé de cette définition est fournie dans l'annexe A.

- **Cours d'eau navigable** – un plan d'eau où la navigation commerciale liée à un service de transport est probable.
- **Franchissement d'un cours d'eau non navigable** – un franchissement de cours d'eau qui ne satisfait pas à la définition de cours d'eau navigable.
- **Franchissement de plan d'eau** – un endroit où le pipeline se trouve sous un important volume d'eau.
- **Franchissement de cours d'eau** – un franchissement de plan d'eau qui présente un écoulement de chenal assez important et l'énergie pour potentiellement provoquer une érosion importante de l'épaisseur de la couverture.

## 5.0 Identification

Tous les franchissements de cours d'eau seront inventoriés par le Service de l'intégrité du pipeline en utilisant des références qui incluent :

- des fiches d'alignement des conduites;
- des relevés détaillés de l'ouvrage;
- de l'imagerie aérienne;
- des données d'axes d'inspections internes existantes;
- des modèles altimétriques numériques;

- des tracés du réseau hydrographique/données hydrographiques provenant de sources fédérales et provinciales.

Les franchissements de plans et de cours d'eau qui répondent aux définitions ci-dessus seront établis et calculés. Ceux ne respectant pas les seuils suivants n'auront pas besoin de gestion en vertu de ce plan :

- les franchissements de plan d'eau avec moins de 1 km d'eau d'amont en amont du franchissement;
- les franchissements de plan d'eau avec une zone de drainage de moins de 10 km<sup>2</sup>; ou
- les franchissements de plan d'eau qui ne présentent pas d'écoulement pérenne.

L'épaisseur de couverture des plans d'eau exclus est surveillée par le Service des terres et emprises, conformément au Programme de surveillance de l'épaisseur de couverture du pipeline. La surveillance supplémentaire de ces franchissements est effectuée conformément aux manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises.

Un tableau récapitulatif de tous les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9 est inclus à l'annexe B. Un tableau récapitulatif de tous les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9 qui ne sont pas importants est inclus à l'annexe C. Un tableau récapitulatif de tous les franchissements de cours d'eau importants de la canalisation 9 est inclus à l'annexe D. Un tableau récapitulatif de tous les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9 et leur proximité aux zones sujettes à de graves conséquences (ZGC) est inclus à l'annexe E.

## **6.0 Surveillance**

Une approche à plusieurs paliers est utilisée pour surveiller les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9, y compris les suivantes.

### **Les patrouilles aériennes**

L'emprise sera survolée sur une base régulière toutes les deux à trois semaines. Selon les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises, les patrouilles aériennes sont utilisées pour identifier les signes de changements majeurs dans les franchissements de cours d'eau. Les observations importantes doivent être signalées aux ingénieurs régionaux pour un suivi de risque immédiat. Les rapports doivent inclure les inondations, les mouvements de cours d'eau apparents, la migration des chenaux, les mises à nu de pipelines et les débris passant au-dessus des franchissements ou s'accumulant à ces derniers.

## Inspections du sol

Des spécialistes en hydrologie doivent effectuer des évaluations sur place, à la fréquence décrite dans le Tableau 1 de la page 6. Ces inspections comprendront la caractérisation des risques hydrotechniques ayant actuellement ou potentiellement un impact sur le pipeline tel que l'affouillement, la dégradation du lit de gravier, l'érosion des berges, l'empiètement, et l'avulsion. Les spécialistes en hydrologie mesureront l'épaisseur minimum de couverture du franchissement lorsqu'il est sécuritaire de le faire, et prendront des photos du franchissement et de tous les risques observés. Les spécialistes doivent aussi inclure une évaluation du risque d'érosion et de l'acceptabilité de l'épaisseur de couverture, et formuler des recommandations concernant les futures surveillances, évaluations et restaurations.

Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable des inspections au sol, de l'examen des données des spécialistes en hydrologie, de la documentation des résultats, et de la communication des résultats au Service de l'exploitation et autres parties prenantes d'Enbridge lorsque nécessaire. Les exigences connexes d'évaluation, d'assainissement et de documentation de ces inspections du sol sont décrites dans la section 8 du Plan.

## Enquêtes d'épaisseur de couverture/bathymétriques

Les franchissements de cours d'eau navigables sont étudiés tous les cinq à dix ans par le Service de l'exploitation. Les enquêtes d'épaisseur de couverture aux franchissements de cours d'eau non navigables sont effectuées à une fréquence établie par l'examen des résultats recueillis lors des inspections du sol précédentes. Toutes les enquêtes d'épaisseur de couverture doivent inclure un rapport avec un plan en coupe verticale décrivant le pipeline, le fond actuel du franchissement, l'historique de fond du franchissement (lorsque disponible) et les niveaux d'eau. Les données GPS d'inspection interne peuvent être utilisées pour soutenir la production de ce plan.

Les résultats de l'enquête d'épaisseur de couverture peuvent être complétés par un levé bathymétrique pour continuer à établir la bathymétrie du fond de la rivière afin de soutenir l'évaluation. Les exigences du levé bathymétrique sont établies par le Service de l'intégrité du pipeline.

Le Service de l'intégrité du pipeline est chargé de recueillir et de documenter l'épaisseur de couverture minimale obtenue à partir d'enquêtes d'épaisseur de couverture pour tous les franchissements de cours d'eau non navigables, et de communiquer les résultats au Service de l'exploitation et autres parties prenantes concernées.

Les épaisseurs de la couverture à des franchissements de plan d'eau qui ne répondent pas aux critères d'un franchissement de cours d'eau, tels que décrits dans la section Définitions, sont mesurées tous les 10 ans dans le cadre du Programme régional d'enquête d'épaisseur de

couverture mené en conformité avec le Programme de surveillance de l'épaisseur de couverture du pipeline du Service des terres et emprises.

### Surveillance des inondations

Lors des saisons d'inondation au printemps et en été, la surveillance de bureau des inondations (p. ex. l'examen des rapports d'observations météorologiques) est réalisée par le Service de l'intégrité du pipeline à une fréquence hebdomadaire minimale. Lorsque disponibles, les fluviomètres, les précipitations, l'accumulation de neige, et les avis d'inondation sont pris en compte dans cette surveillance de bureau.

En une semaine d'identification des inondations, une patrouille de l'emprise sera effectuée visuellement pour évaluer s'il y a des changements observables aux franchissements justifiant une enquête plus approfondie. Ces patrouilles immédiates sont exécutées par le Service de l'exploitation régionale. Les résultats sont communiqués au Service de l'intégrité du pipeline.

Les enquêtes de l'épaisseur de couverture doivent être menées à la suite de la récession des inondations, là où elles sont évaluées nécessaires par le Service de l'intégrité du pipeline et sur la base du potentiel de mise à nu évalué au franchissement. Ces enquêtes d'épaisseur de couverture doivent identifier l'épaisseur de couverture minimale au franchissement et indiquer si l'inondation a causé une érosion importante du lit du franchissement où les précédentes données de profil du lit de la rivière ont été recueillies.

Chaque franchissement de cours d'eau doit être classé et surveillé en se basant sur les risques de mise à nu et les fréquences de surveillance indiqués dans le Tableau 1.

**Tableau 1 – Exigences d'inspection du sol et de surveillance des inondations pour les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9**

Risques de mise à nu	Fréquence de surveillance (Années)	Évènements d'inondations/précipitations/accumulations de neige déclenchant une inspection immédiate
Très faibles	8-9	Modérés <sup>1</sup>
Faibles	6-7	Modérés <sup>1</sup>
Moyens	4-5	Mineurs <sup>2</sup>
Élevés	2-3	Mineurs <sup>2</sup>
Très élevés	1	Mineurs <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Un événement modéré est basé sur des intervalles de récurrence d'inondations d'une sur 25 ans

<sup>2</sup> Un événement mineur est basé sur des intervalles de récurrence d'inondations d'une sur 10 ans

## 7.0 Évaluation

Les évaluations hydrologiques sont effectuées lors des inspections du sol pour déterminer la probabilité de mise à nu à chaque franchissement spécifique, en plus du travail de bureau supplémentaire au besoin. Tous les emplacements de canalisations mises à nu seront répertoriés par le Service de l'intégrité du pipeline en incluant les informations suivantes :

- le numéro de la canalisation;
- le poteau kilométrique/la borne milliaire;
- les coordonnées GPS de l'extrémité en aval de la mise à nu;
- les coordonnées GPS de l'extrémité en amont de la mise à nu;
- la partie mise à nu (m);
- la plage maximale de la position de la mise à nu en relèvement horaire (p. ex., 11 h – 2 h 30);
- la partie en saillie (m);
- l'utilisation des terres (p. ex. piste de VTT, terre agricole, terre de la Couronne, terre résidentielle);
- des informations sur l'emplacement (franchissement de surface, franchissement de rivière, franchissement routier, section de tuyauterie);
- la qualité du revêtement (mauvaise, moyenne, bonne, inconnue);
- la perte de métal (oui/non/inconnu);
- les bosselures/rainures (oui/non/inconnu);
- le terrain (p. ex. marécageux, en pente, rocheux);
- la population (peu dense, modérée, peuplé, touristique); et
- des commentaires (p. ex. la présence de masses amphibies, l'instabilité du sol à proximité, des débris au franchissement).

Si des phénomènes météorologiques violents (p. ex. des inondations, des tornades, des incendies), des remuements du sol importants, un mouvement de chenal ou tout autre événement important se produisent, le Service de l'exploitation régionale procédera à une patrouille de l'emprise sur les lieux où des canalisations sont mises à nu pour vérifier l'état de dégradation du site. Les mises à nu partielles de pipelines ne sont pas considérées comme une menace directe pour le Service d'intégrité des pipelines parce qu'elles ne sont pas censées affecter la pertinence d'utilisation du pipeline. Cependant, une augmentation des dommages causés par un tiers et les risques associés à ces mises à nu peuvent justifier une atténuation immédiate. Les détails des exigences en matière de gestion de conduites mises à nu aux franchissements de cours d'eau sont décrits dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01, Surveillance des emprises.

L'évaluation des exigences de remise en état des franchissements considère :

- la possibilité de mise à nu;

- les risques d'écoulement d'eau;
- la probabilité de dommages causés par des tiers;
- les anomalies de paroi de la conduite existantes;
- les préoccupations du public et les exigences réglementaires;
- la proximité du franchissement de zones habitées ou écologiquement vulnérables; et
- la conséquence d'un déversement de produit au franchissement.

Enbridge effectuera les évaluations suivantes si elles sont jugées nécessaires : Le Service de l'intégrité du pipeline procède à une évaluation technique; le Service de l'exploitation régionale effectue des évaluations des préoccupations du public et des dommages causés par des tiers; et le Service de gestion des risques de pipelines transportant des liquides procède à une évaluation des risques. Les exigences de remise en état sont déterminées par le Service de l'intégrité du pipeline, site par site, en se basant sur ces évaluations. Les franchissements dont il a été déterminé que l'épaisseur de couverture ou la mise à nu doit être remise en état sont communiqués au Service de l'exploitation régionale pour l'exécution de la restauration.

Les mises à nu partielles de pipelines et les courtes portées non soutenues sont évaluées afin de déterminer si, oui ou non, une menace directe de l'intégrité du pipeline existe. Les résultats de l'évaluation, conjointement avec les considérations ci-dessus, sont utilisés pour établir les mesures correctives nécessaires, qui sont également faites site par site.

## **8.0 Restauration**

La restauration pour les risques de franchissements de cours d'eau et les mises à nu de pipelines connexes est conçue site par site par un spécialiste en hydrologie, en consultation avec les autorités environnementales et les régulateurs.

Les mesures de restauration possibles comprennent :

- la construction mineure d'un fossé ou d'une berme;
- l'installation d'un ponceau;
- l'installation d'une protection contre l'érosion de la rive ou du lit des cours d'eau;
- l'abaissement du pipeline;
- le déplacement de la courbe affaissée plus loin du cours d'eau;
- la construction d'un nouveau franchissement par forage directionnel ou la construction d'un franchissement aérien; et
- le réacheminement d'un tronçon du pipeline pour éviter le cours d'eau.

Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable de la réalisation des mesures d'atténuation aux mises à nu des franchissements de cours d'eau, travées de pipelines et franchissements qui contiennent des anomalies de paroi de conduite inacceptables. Le Service de l'intégrité du pipeline devra prendre en considération les futurs intervalles de récurrence de débit attendu,

et les facteurs saisonniers, lors d'une évaluation de risque limitée au site pour déterminer les délais pour les mesures d'atténuation. Le Service de l'exploitation régionale est chargé d'effectuer les restaurations nécessaires aux franchissements de cours d'eau à faible épaisseur de couverture et à des endroits susceptibles d'être endommagés par des tiers, en tenant compte des évaluations ci-dessus. La probabilité de dommages causés par des tiers, limitée au site, sera examinée lors de la détermination du délai pour ces restaurations. Les restaurations à grande échelle menées soit par le Service de l'exploitation régionale ou le Service de l'intégrité du pipeline sont généralement exécutées par les services d'ingénierie d'Enbridge ou par un entrepreneur indépendant.

Le calendrier de restauration dépend du site et prend en considération le niveau de risque de danger, le contexte environnemental, le calendrier réglementaire d'approbation et les futurs événements d'écoulement, avec une attention particulière accordée aux inondations printanières. Bien qu'Enbridge s'efforce de réduire les risques de franchissements de cours d'eau en temps opportun, le moment de la restauration n'est pas uniquement sous le contrôle d'Enbridge. Des permis provinciaux et municipaux sont souvent nécessaires pour effectuer ce travail et Enbridge n'est pas en mesure de contrôler le moment de leur réception. La signalisation est installée pour identifier les mises à nu et les réparations temporaires ou restaurations sont exécutées selon les besoins alors que des plans à long terme sont entrepris.

Les activités de restauration sont communiquées au Service de l'intégrité du pipeline afin de s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont effectuées comme prévu.

## **9.0 Intervention d'urgence en cas d'inondation**

Lors de grandes inondations (> intervalle de récurrence de 1/25 année), il peut y avoir un risque que de courtes portées se forment en raison de l'érosion du lit ou des banques de rivière causée par l'augmentation des débits d'eau. L'intervention correspondante en cas d'inondations peut inclure :

- une patrouille aérienne supplémentaire immédiatement après l'identification, avec les observations recueillies comme décrites dans les sections Patrouilles aériennes et Inspections du sol de ce Plan;
- l'évaluation du danger de mise à nu du pipeline à l'aide d'une analyse de l'affouillement;
- la collection immédiate des données de l'enquête de l'épaisseur de couverture au franchissement, s'il est sécuritaire de le faire;
- l'évaluation de portée non soutenue admissible en tenant compte des débits et de la longueur du franchissement;
- l'installation d'instruments ou d'équipement de surveillance; et
- la réduction de la pression d'exploitation du pipeline ou de la purge du pipeline.

L'intervention d'urgence en cas d'inondations peut être initiée par le Service de l'intégrité du pipeline, le Service de l'exploitation régionale ou tout autre intervenant d'Enbridge.

## **10.0 Documentation**

Un inventaire de tous les emplacements, caractéristiques, descriptions, résultats d'évaluation et photos est géré et entretenu par le Service de l'intégrité du pipeline. Ce corpus de franchissement de cours d'eau est transmis aux parties prenantes internes d'Enbridge, lorsque requis. Des mises à jour sont effectuées suivant les activités de surveillance et d'atténuation.

## **Annexe A : Justification des principaux critères de franchissements de cours d'eau majeurs**

Un franchissement de cours d'eau principal désigne un franchissement de cours d'eau qui, en cas de déversement incontrôlable de produit, pose un risque important pour le public ou l'environnement. Dans cette optique, aux fins du Plan de gestion des franchissements de cours d'eau principal, Enbridge a conclu qu'un franchissement de cours d'eau serait examiné en se basant sur deux éléments. Si le franchissement est d'une largeur suffisante, il serait automatiquement considéré comme un franchissement de cours d'eau principal indépendamment d'autres facteurs. Enbridge a ensuite examiné si un déversement incontrôlé dans un cours d'eau, en tenant compte des programmes existants d'Enbridge tels que la détection des fuites, le positionnement des vannes, et les programmes de gestion des urgences et procédures du centre de commande, pourrait présenter un risque important pour le public ou l'environnement.

Enbridge a déterminé qu'un franchissement de cours d'eau de 30 m serait considéré comme un franchissement principal, peu importe les autres facteurs tels que le débit, l'emplacement ou les considérations environnementales. Enbridge et d'autres exploitants de pipelines utilisent systématiquement la limite de 30 m comme limite appropriée. Cette limite cadre avec la norme américaine, soit l'article 195.260 (e), titre 49 du *Code of Federal Regulations* des États-Unis, exigeant le positionnement de vannes de chaque côté d'un franchissement de cours d'eau de plus de 100 pieds (30 m) de largeur. La largeur du cours d'eau est déterminée selon la laisse des hautes eaux habituelle, c'est à dire au moyen d'une ligne sur la rive établie par les fluctuations de l'eau et indiquée par des caractéristiques physiques telles qu'une ligne naturelle bien nette imprimée sur la rive, une pente douce, des changements dans la nature des sols, la destruction de la végétation terrestre, la présence de déchets et débris, ou d'autres moyens appropriés qui tiennent compte des caractéristiques des environs. Les franchissements de cours d'eau suivants sont tous plus de 30 m en largeur et sont donc considérés comme principaux franchissements de cours d'eau : la Nith; la Thames; la Grand; la Moira; la Salmon; la Gananoque; la rivière des Outaouais; et l'affluent ouest de la rivière Don; la Black, les ruisseaux Millhaven et Buell; deux ruisseaux sans nom; le canal Rideau; la voie navigable Trent-Severn; la rivière du Nord; la rivière des Prairies; la rivière des Mille-îles; et le ruisseau Fraser.

Pour le deuxième critère, Enbridge vérifie si un déversement non contrôlé dans un cours d'eau pourrait poser un risque considérable pour le public ou l'environnement en tenant compte des vastes programmes de détection des fuites, de positionnement de vannes et de gestion des urgences et des procédures du centre de commande. Évidemment, un déversement de n'importe quel volume est inacceptable pour Enbridge. Cependant, dans l'éventualité peu probable d'un déversement, la gestion du déversement serait à considérer en premier lieu au moyen des programmes existants d'Enbridge.

## Programme de détection des fuites

La détection des fuites est essentielle à l'exploitation du pipeline d'Enbridge. Dans le cas d'une fuite, le système de détection des fuites avisera l'exploitant de pipeline de l'état de la fuite potentielle et des mesures peuvent alors être prises pour arrêter et isoler les tronçons appropriés du pipeline. Cela permet de minimiser l'impact sur l'environnement et d'assurer la sécurité des personnes vivant dans les communautés où Enbridge exerce des activités.

Enbridge surveille les pipelines pour des fuites éventuelles à l'aide de cinq méthodes principales, chacune avec un point focal différent et présentant différentes technologies, ressources et calendriers. Utilisées ensemble, ces méthodes fournissent de multiples mesures de protection et des capacités complètes de détection de fuite.

- **Surveillance par le contrôleur** Le contrôleur du pipeline d'Enbridge surveille l'état du pipeline (pipelines en fonctionnement ou à l'arrêt) 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 par le système d'acquisition et de contrôle de données (« SCADA »), qui est conçu pour identifier et déclencher une alarme en réponse à des changements opérationnels imprévus tels que des changements soudains de la pression, ce qui pourrait indiquer une fuite. Dans le cas d'une alarme ou de l'indication d'une éventuelle libération provenant des transmetteurs de pression, l'opérateur du pipeline fermerait la canalisation, la sectionnerait et l'isolerait.
- **Surveillance visuelle et signalements d'odeurs** Ce sont des rapports visuels de pétrole ou des rapports inhabituels d'odeurs tirés d'hydrocarbures fournis par des tiers et de patrouilles aériennes et terrestres de la canalisation d'Enbridge. Les déclarations de tiers sont traitées par un numéro téléphonique d'urgence 1-800, sans frais, et portées à la connaissance du public et des responsables des interventions d'urgence locaux grâce à des programmes de sensibilisation du public d'Enbridge. Enbridge effectue généralement des patrouilles aériennes de pipelines, toutes les deux semaines, sur l'ensemble de son système.
- **Calculs de bilan massique planifiés de la canalisation** Enbridge calcule les stocks de pétrole à intervalles fixes, généralement tous les deux et vingt-quatre heures, afin d'identifier les pertes inattendues des stocks de pipelines pouvant indiquer une fuite possible.
- **Surveillance computationnelle du pipeline (« SCP »)**. La SCP est un système informatique qui recourt aux mesures et aux données sur les pipelines pour détecter les anomalies qui pourraient indiquer des fuites. Le système SCP fournit un modèle informatisé complexe des pipelines d'Enbridge et surveille continuellement les changements dans leur volume calculé de pétrole entre deux points fixes sur le système. Si le volume calculé de pétrole est moindre que prévu, une alarme est déclenchée dans le centre de commande d'Enbridge. La cause de l'alarme est immédiatement vérifiée.

- Inspection interne d'émission acoustique (racleurs intelligents) – Enbridge utilise également une technologie acoustique sophistiquée portée par les outils d'inspection interne qui se déplacent à travers le pipeline pour détecter des fuites minuscules.

### **Programme de positionnement des vannes**

La méthode du positionnement intelligent de vannes (« PIV ») d'Enbridge repose sur une approche fondée sur les conséquences visant l'optimisation du positionnement de vannes afin de réduire les dommages potentiels causés par un déversement accidentel dans les zones peuplées, les franchissements de cours d'eau, les zones sujettes à de graves conséquences et les zones à volume déversé élevé. Le positionnement des vannes limite les répercussions qu'aurait un déversement et les mesures correctives qui seraient requises dans le cas d'un tel déversement.

Une description détaillée du processus de PIV peut être trouvée dans la réponse d'Enbridge en vertu de la condition 16.

### **Programme d'intervention d'urgence**

#### **Plans d'intervention d'urgence**

En 2013, Enbridge a lancé un nouveau format de plan d'intervention d'urgence en utilisant le Plan d'urgence intégré (« PUI ») comme modèle. Le concept du PUI est un format reconnu dans l'industrie et familier aux organismes d'intervention. Enbridge a mis au point un nouveau plan d'intervention d'urgence pour la région de l'Est en utilisant le modèle du PUI et est en train d'aligner tous les plans d'intervention d'urgence à travers toutes les régions d'exploitation d'Enbridge. Le plan est basé sur le système de commande d'incident (« SCI »), ce qui favorise une réponse intégrée et coordonnée entre les divers organismes en cas d'urgence.

#### **Équipement d'intervention d'urgence**

De l'équipement d'intervention d'urgence supplémentaire, pour les interventions initiales, a été acheté pour les équipes d'intervention sur le terrain d'Enbridge pour compléter les stocks existants de sorte qu'Enbridge peut intervenir et se rétablir de toute situation d'urgence. Le nouvel équipement d'intervention d'urgence applicable à la région de l'Est comprend des caravanes servant de poste de commandement en cas d'incident, une caravane de décontamination, des embarcations de service, une caravane d'huile submergée, des systèmes de barrage mobile, des réservoirs rapides, différents types d'estacade et de récupérateur et des tapis de plateforme. La cartographie des équipements d'intervention d'urgence identifiant les endroits stratégiques des équipements d'intervention d'urgence d'Enbridge ainsi que les lieux d'ententes d'interventions externes, et les temps de réponse associés ont été inclus dans le nouveau PUI pour la région de l'Est. Le nouvel emplacement de l'équipe d'entretien des

pipelines à Mississauga a été stratégiquement situé pour réduire les temps de réponse et a été inclus dans la cartographie d'intervention d'urgence.

### **Formation**

Dans le cadre d'une amélioration continue et des meilleures pratiques de l'industrie, Enbridge a standardisé l'utilisation de la SCI dans toutes les régions en adoptant les normes de formation SCI provenant du Système national de gestion des incidents (« SGNI »). Le programme de formation d'Enbridge établit les fondements de la SCI et des compétences et connaissances d'intervention d'urgence, tandis que des exercices s'assurent que le personnel régional met en pratique ces compétences d'interventions d'urgence et de coordination dans un environnement réaliste. Les normes minimales de formation pour les principaux rôles de responsables du volet SCI de l'équipe régionale de gestion des incidents sont les normes SCI 100/200/300 (trois jours de formation). Le plan du cours de gestion des urgences et de la sécurité et la matrice de formation normalisent toutes les exigences de formation dans toutes les régions. Les outils comme le Manuel de gestion des incidents, qui se rallie au SGNI, aident les intervenants d'Enbridge à mettre en pratique des techniques cohérentes et prouvées lors de la gestion des incidents et les interventions. Enbridge s'est procuré le Logiciel de planification d'un plan d'action en cas d'incident, un outil utilisé dans tout le secteur pour aider à l'élaboration d'un plan d'action en cas d'incident et qui contribue à l'élaboration rapide de plans d'actions pour les périodes de fonctionnement pendant une intervention.

### **Normes en matière d'exercices**

Enbridge a adopté les normes d'exercices de la Garde côtière américaine et les lignes directrices du *National Preparedness for Response Exercise Program* (« PREP ») [programme national d'exercices de préparation aux interventions] pour s'assurer que ses exercices soient exécutés et conçus efficacement. Un Guide de conception d'exercices a été conçu pour appuyer le programme d'exercices dans toutes les régions.

### **Organismes d'intervention**

En plus de la création d'équipes régionales de gestion des incidents, Enbridge a formé une équipe d'intervention formée d'unités interentreprises, l'Équipe d'intervention d'urgence de la société Enbridge (EIU), afin de répondre aux situations d'urgence à grande échelle en Amérique du Nord qui exigeraient des ressources mieux formées que celles qu'une simple unité d'exploitation régionale ou commerciale d'un pipeline de transport de liquides d'Enbridge pourrait fournir. Les EIU s'exercent et s'entraînent ensemble chaque année.

### **Procédures du centre de commande**

Les opérateurs de notre centre de commande d'Edmonton surveillent le réseau de pipelines d'Enbridge, y compris la canalisation 9, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les opérateurs de pipelines lancent un arrêt de pipeline d'urgence lors d'une fuite ou d'un déversement confirmé, y compris dans le cas d'une odeur d'hydrocarbure signalée par le public. Si une alarme ou une indication de fuite est déclenchée, une période d'analyse d'une durée maximale de 10 minutes est utilisée pour déterminer si une fuite peut ou non être exclue. Plus de deux indications de fuite nécessitent un arrêt d'urgence immédiat du pipeline. Si une fuite ne peut pas être exclue au cours de la période d'analyse de 10 minutes (c.-à-d. dans le cas d'une fuite soupçonnée), les mesures d'arrêt d'urgence du pipeline sont exécutées. Les mesures d'arrêt d'urgence du pipeline impliquent que l'opérateur arrête la canalisation, sectionne les vannes télécommandées, et isole les postes de pompage à proximité de la fuite potentielle ou confirmée.

Les vannes contrôlées à distance peuvent être fermées en trois minutes. Les vannes contrôlées manuellement peuvent être fermées dans les 10 à 15 minutes après que le technicien sur le terrain y ait eu accès.

En outre, lorsqu'un arrêt d'urgence a été effectué, le centre de contrôle exécute les procédures de notification d'urgence où la direction régionale (qui envoie les premiers répondants) et la police locale sont avisées dans les 10 minutes suivant l'arrêt.

### **Analyse de risques importants**

Un risque considérable pour l'environnement ou la population pourrait exister s'il pouvait y avoir un déversement ne pouvant pas être géré. Si un déversement dans un cours d'eau ne peut pas être géré, un examen de l'incidence des éléments dans les clauses (b) (i) – (iv) serait exécuté. Toutefois, compte tenu des vastes programmes de détection des fuites de positionnement, de positionnement de vannes et d'intervention d'urgence et des procédures du centre de commande citées ci-dessus, Enbridge a déterminé que tout déversement à un franchissement de cours d'eau le long de la canalisation 9 pouvait être raisonnablement géré et que, par conséquent, un tel déversement ne poserait pas de risque important pour l'environnement ou le public.

**ANNEXE B Principaux franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9  
(Sarnia à Montréal)**

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9A	2805,289	Ruisseau sans nom C22
Canalisation 9A	2808,397	Ruisseau Potter
Canalisation 9A	2809,915	Ruisseau Perch
Canalisation 9A	2810,698	Ruisseau sans nom C4
Canalisation 9A	2810,853	Ruisseau Waddell
Canalisation 9A	2815,209	Ruisseau sans nom C17
Canalisation 9A	2815,807	Ruisseau sans nom C24
Canalisation 9A	2819,837	Ruisseau sans nom C42
Canalisation 9A	2821,541	Ruisseau Cow
Canalisation 9A	2826,853	Ruisseau Bonnie Doon
Canalisation 9A	2828,270	Ruisseau sans nom C11
Canalisation 9A	2829,596	Ruisseau sans nom C18
Canalisation 9A	2840,611	Ruisseau sans nom C354
Canalisation 9A	2841,578	Ruisseau sans nom C358
Canalisation 9A	2841,897	Ruisseau Bear
Canalisation 9A	2842,554	Ruisseau sans nom C368
Canalisation 9A	2843,051	Ruisseau sans nom C356
Canalisation 9A	2845,274	Ruisseau sans nom C370
Canalisation 9A	2849,422	Ruisseau sans nom C362
Canalisation 9A	2849,749	Ruisseau sans nom C372
Canalisation 9A	2850,322	Ruisseau sans nom C347
Canalisation 9A	2851,616	Ruisseau sans nom C346
Canalisation 9A	2853,538	Ruisseau sans nom C352
Canalisation 9A	2857,241	Ruisseau sans nom C13
Canalisation 9A	2859,754	Ruisseau Adélaïde
Canalisation 9A	2860,605	Ruisseau sans nom C15
Canalisation 9A	2862,467	Ruisseau sans nom C34
Canalisation 9A	2863,875	Ruisseau sans nom C38
Canalisation 9A	2865,955	Ruisseau Mud
Canalisation 9A	2868,792	Ruisseau sans nom C28
Canalisation 9A	2871,422	Ruisseau sans nom C26

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9A	2872,057	Ruisseau sans nom C32
Canalisation 9A	2875,835	Ruisseau sans nom C8
Canalisation 9A	2880,768	Affluent du ruisseau Nairn
Canalisation 9A	2890,526	Rivière Oxbow
Canalisation 9A	2891,442	Ruisseau sans nom C328
Canalisation 9A	2893,024	Ruisseau Medway
Canalisation 9A	2894,944	Affluent du ruisseau Medway
Canalisation 9A	2901,426	Fossé sans nom C222
Canalisation 9A	2904,713	Rivière Thames Nord
Canalisation 9A	2907,305	Ruisseau sans nom C254
Canalisation 9A	2910,635	Ruisseau sans nom C220
Canalisation 9A	2914,060	Ruisseau Waubuno
Canalisation 9A	2916,306	Ruisseau sans nom C250
Canalisation 9A	2921,345	Ruisseau sans nom C218
Canalisation 9A	2924,209	Ruisseau sans nom C240
Canalisation 9A	2928,881	Ruisseau North Branch
Canalisation 9A	2938,679	Ruisseau sans nom C230
Canalisation 9A	2941,897	Ruisseau Phelan
Canalisation 9A	2943,715	Rivière Thames
Canalisation 9A	2945,307	Ruisseau sans nom C224
Canalisation 9A	2949,545	Ruisseau Horner
Canalisation 9A	2950,980	Ruisseau sans nom C148
Canalisation 9A	2954,361	Ruisseau Black 3
Canalisation 9A	2954,885	Ruisseau sans nom C107
Canalisation 9A	2955,073	Ruisseau sans nom C106
Canalisation 9A	2960,687	Ruisseau sans nom C111
Canalisation 9A	2960,689	Ruisseau Black 1
Canalisation 9A	2966,150	Rivière Nith
Canalisation 9A	2973,625	Ruisseau sans nom C104
Canalisation 9A	2979,197	Rivière Grand
Canalisation 9A	2985,528	Ruisseau sans nom C166
Canalisation 9A	2987,983	Affluent du ruisseau Fairchild
Canalisation 9A	2989,080	Ruisseau sans nom C163
Canalisation 9A	2990,002	Ruisseau Fairchild
Canalisation 9A	2996,406	Ruisseau Barlow

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	2998,027	Ruisseau sans nom C519
Canalisation 9B	2999,639	Ruisseau Spencer
Canalisation 9B	3001,918	Ruisseau sans nom C489
Canalisation 9B	3003,460	Ruisseau sans nom C509
Canalisation 9B	3003,462	Ruisseau sans nom C510
Canalisation 9B	3004,480	Ruisseau sans nom C507
Canalisation 9B	3006,328	Ruisseau sans nom C501
Canalisation 9B	3006,891	Ruisseau sans nom C503
Canalisation 9B	3017,259	Ruisseau sans nom C505
Canalisation 9B	3021,471	Ruisseau sans nom C487
Canalisation 9B	3023,071	Ruisseau Bronte
Canalisation 9B	3029,567	Ruisseau Sixteen Mile
Canalisation 9B	3032,467	Ruisseau East Sixteen Mile
Canalisation 9B	3042,121	Ruisseau Mullet
Canalisation 9B	3042,655	Rivière Credit (croisement double)
Canalisation 9B	3043,296	Ruisseau sans nom C517
Canalisation 9B	3046,127	Ruisseau Mary Fix
Canalisation 9B	3047,694	Ruisseau Cooksville
Canalisation 9B	3049,011	Ruisseau sans nom C495
Canalisation 9B	3051,154	Petit ruisseau Etobicoke
Canalisation 9B	3054,044	Ruisseau Etobicoke
Canalisation 9B	3058,512	Ruisseau Mimico
Canalisation 9B	3063,669	Ruisseau Berry
Canalisation 9B	3064,804	Rivière Ouest Humber
Canalisation 9B	3066,263	Rivière Humber
Canalisation 9B	3066,901	Ruisseau sans nom C579
Canalisation 9B	3074,166	Affluent Ouest de la rivière Don
Canalisation 9B	3080,041	Ruisseau Newtonbrook
Canalisation 9B	3081,811	Affluent Est de la rivière Don
Canalisation 9B	3094,759	Affluent de la rivière Rouge
Canalisation 9B	3095,374	Rivière Rouge
Canalisation 9B	3097,155	Ruisseau sans nom C557
Canalisation 9B	3098,214	Ruisseau Little Rouge
Canalisation 9B	3098,902	Ruisseau sans nom C551
Canalisation 9B	3099,898	Ruisseau sans nom C539

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3100,017	Ruisseau sans nom C581
Canalisation 9B	3101,315	Ruisseau Petticoat
Canalisation 9B	3105,710	Ruisseau Ouest Duffins
Canalisation 9B	3107,861	Ruisseau Ganatsekiagon
Canalisation 9B	3108,935	Ruisseau Urfé
Canalisation 9B	3111,203	Ruisseau Duffins
Canalisation 9B	3114,411	Ruisseau sans nom C575
Canalisation 9B	3114,968	Ruisseau sans nom C543
Canalisation 9B	3115,593	Ruisseau sans nom C563
Canalisation 9B	3116,943	Ruisseau sans nom C567
Canalisation 9B	3117,634	Ruisseau sans nom C541
Canalisation 9B	3118,273	Ruisseau sans nom C559
Canalisation 9B	3121,702	Ruisseau Lynde
Canalisation 9B	3122,081	Ruisseau sans nom C549
Canalisation 9B	3122,749	Ruisseau sans nom C547
Canalisation 9B	3124,529	Ruisseau Oshawa
Canalisation 9B	3126,044	Ruisseau sans nom C667
Canalisation 9B	3128,072	Ruisseau Oshawa Est
Canalisation 9B	3131,670	Ruisseau sans nom C655
Canalisation 9B	3132,595	Ruisseau sans nom C639
Canalisation 9B	3136,008	Ruisseau Farewell
Canalisation 9B	3137,128	Ruisseau Black (Solina)
Canalisation 9B	3140,059	Ruisseau Bowmanville
Canalisation 9B	3140,583	Affluent du ruisseau Bowmanville
Canalisation 9B	3142,735	Ruisseau sans nom C635
Canalisation 9B	3143,685	Ruisseau sans nom C665
Canalisation 9B	3144,798	Ruisseau Soper
Canalisation 9B	3146,887	Ruisseau sans nom C629
Canalisation 9B	3148,870	Ruisseau sans nom C649
Canalisation 9B	3149,210	Ruisseau Wilmot
Canalisation 9B	3149,543	Ruisseau Orono
Canalisation 9B	3151,100	Ruisseau Hunter
Canalisation 9B	3153,064	Ruisseau Stalker 1
Canalisation 9B	3153,515	Ruisseau Stalker 2
Canalisation 9B	3155,794	Affluent du ruisseau Graham

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3156,892	Ruisseau Graham 2
Canalisation 9B	3158,379	Ruisseau Graham 1
Canalisation 9B	3160,462	Ruisseau Graham 3
Canalisation 9B	3168,370	Ruisseau sans nom C617
Canalisation 9B	3169,329	Ruisseau sans nom C669
Canalisation 9B	3172,148	Affluent de la rivière Ganaraska
Canalisation 9B	3175,326	Rivière Ganaraska
Canalisation 9B	3177,920	Ruisseau sans nom C623
Canalisation 9B	3179,766	Ruisseau Gage
Canalisation 9B	3181,430	Ruisseau sans nom C633
Canalisation 9B	3182,199	Ruisseau sans nom C659
Canalisation 9B	3182,805	Ruisseau sans nom C621
Canalisation 9B	3184,261	Ruisseau sans nom C637
Canalisation 9B	3186,792	Ruisseau Brook
Canalisation 9B	3189,475	Ruisseau sans nom C625
Canalisation 9B	3194,438	Ruisseau sans nom C615
Canalisation 9B	3198,883	Ruisseau Shelter Valley 2
Canalisation 9B	3199,083	Ruisseau sans nom C663
Canalisation 9B	3201,962	Ruisseau Shelter Valley 1
Canalisation 9B	3205,043	Affluent ouest du ruisseau Cold
Canalisation 9B	3208,038	Affluent du ruisseau Cold
Canalisation 9B	3209,190	Ruisseau Cold 3
Canalisation 9B	3212,053	Ruisseau Cold 2
Canalisation 9B	3213,987	Ruisseau Cold 1
Canalisation 9B	3221,107	Ruisseau Breakaway
Canalisation 9B	3223,561	Ruisseau sans nom C714
Canalisation 9B	3224,224	Ruisseau sans nom C713
Canalisation 9B	3229,700	Ruisseau sans nom C705
Canalisation 9B	3234,046	Ruisseau sans nom C710
Canalisation 9B	3235,240	Ruisseau sans nom C712
Canalisation 9B	3237,197	Voie navigable Trent-Severn
Canalisation 9B	3238,743	Ruisseau sans nom C715
Canalisation 9B	3241,536	Ruisseau sans nom C731
Canalisation 9B	3242,492	Ruisseau sans nom C728
Canalisation 9B	3243,009	Terrain sans nom

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3243,104	Ruisseau sans nom C17B
Canalisation 9B	3243,900	Ruisseau sans nom C730
Canalisation 9B	3244,267	Ruisseau sans nom C729
Canalisation 9B	3247,954	Ruisseau Potter
Canalisation 9B	3254,440	Rivière Moira
Canalisation 9B	3260,788	Ruisseau sans nom C747
Canalisation 9B	3263,010	Rivière Blessington
Canalisation 9B	3270,674	Ruisseau sans nom C735
Canalisation 9B	3271,926	Ruisseau Fisher
Canalisation 9B	3272,633	Rivière Salmon
Canalisation 9B	3274,080	Ruisseau sans nom C736
Canalisation 9B	3279,262	Ruisseau Marysville
Canalisation 9B	3280,444	Ruisseau sans nom C737
Canalisation 9B	3282,313	Ruisseau sans nom C738
Canalisation 9B	3289,064	Ruisseau Sucker
Canalisation 9B	3289,197	Ruisseau sans nom C745
Canalisation 9B	3292,235	Rivière Napanee
Canalisation 9B	3295,686	Ruisseau sans nom C734
Canalisation 9B	3296,482	Ruisseau Little
Canalisation 9B	3298,233	Ruisseau sans nom C741
Canalisation 9B	3299,577	Ruisseau sans nom C743
Canalisation 9B	3301,964	Ruisseau Spring
Canalisation 9B	3304,834	Ruisseau Wilton
Canalisation 9B	3308,564	Ruisseau sans nom C742
Canalisation 9B	3308,589	Ruisseau sans nom C740
Canalisation 9B	3310,116	Ruisseau Millhaven
Canalisation 9B	3315,392	Ruisseau Glenvale
Canalisation 9B	3320,241	Ruisseau sans nom C746
Canalisation 9B	3324,271	Ruisseau Collins
Canalisation 9B	3328,061	Ruisseau Little Cataraqui
Canalisation 9B	3331,172	Marécage Cattle
Canalisation 9B	3332,536	Canal Rideau
Canalisation 9B	3337,116	Ruisseau sans nom C791
Canalisation 9B	3342,076	Ruisseau sans nom C793
Canalisation 9B	3343,926	Ruisseau sans nom C812

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3344,054	Ruisseau sans nom C811
Canalisation 9B	3345,273	Ruisseau sans nom C805
Canalisation 9B	3345,273	Ruisseau sans nom C800
Canalisation 9B	3347,392	Ruisseau sans nom C792
Canalisation 9B	3351,720	Ruisseau Sucker
Canalisation 9B	3353,507	Ruisseau sans nom C787
Canalisation 9B	3355,015	Rivière Gananoque
Canalisation 9B	3355,509	Empiètement de la rivière Gananoque
Canalisation 9B	3359,998	Ruisseau sans nom
Canalisation 9B	3361,285	Ruisseau sans nom C798
Canalisation 9B	3365,632	Ruisseau sans nom C797
Canalisation 9B	3366,017	Ruisseau Black
Canalisation 9B	3367,932	Ruisseau sans nom C801
Canalisation 9B	3368,054	Ruisseau sans nom C786
Canalisation 9B	3372,662	Ruisseau sans nom C808
Canalisation 9B	3372,930	Ruisseau sans nom C799
Canalisation 9B	3377,101	Ruisseau Jones
Canalisation 9B	3382,626	Affluent du ruisseau Jones
Canalisation 9B	3389,717	Ruisseau sans nom C807
Canalisation 9B	3390,037	Empiètement du ruisseau sans nom C803
Canalisation 9B	3390,270	Ruisseau sans nom C803
Canalisation 9B	3391,616	Ruisseau Lyn
Canalisation 9B	3395,038	Ruisseau Golden
Canalisation 9B	3400,429	Ruisseau Buells
Canalisation 9B	3403,127	Ruisseau Butlers
Canalisation 9B	3410,133	Ruisseau sans nom C810
Canalisation 9B	3411,060	Ruisseau sans nom C809
Canalisation 9B	3415,242	Ruisseau sans nom C768
Canalisation 9B	3416,193	Affluent de la rivière South Nation
Canalisation 9B	3418,849	Ruisseau sans nom C840
Canalisation 9B	3419,454	Ruisseau sans nom C825
Canalisation 9B	3420,165	Ruisseau sans nom C834
Canalisation 9B	3427,381	Ruisseau sans nom C769
Canalisation 9B	3428,672	Ruisseau sans nom C767

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3430,002	Ruisseau sans nom C761
Canalisation 9B	3433,132	Ruisseau sans nom C766
Canalisation 9B	3433,832	Ruisseau sans nom C763
Canalisation 9B	3435,793	Ruisseau sans nom C770
Canalisation 9B	3436,858	Ruisseau sans nom C762
Canalisation 9B	3438,316	Ruisseau sans nom C765
Canalisation 9B	3445,080	Ruisseau sans nom C771
Canalisation 9B	3445,948	Ruisseau sans nom C760
Canalisation 9B	3446,187	Fossé de drainage C772
Canalisation 9B	3446,313	Ruisseau sans nom C772
Canalisation 9B	3447,482	Ruisseau sans nom C832
Canalisation 9B	3447,594	Ruisseau Ouest C833
Canalisation 9B	3448,038	Ruisseau sans nom C833
Canalisation 9B	3449,081	Ruisseau sans nom C845
Canalisation 9B	3449,765	Ruisseau sans nom C837
Canalisation 9B	3449,962	Ruisseau East C837
Canalisation 9B	3450,124	Fossé de champ C837
Canalisation 9B	3450,555	Ruisseau sans nom C828
Canalisation 9B	3456,042	Rigolet Mattice
Canalisation 9B	3456,584	Ruisseau Hoasic
Canalisation 9B	3460,194	Rigolet Gogo
Canalisation 9B	3462,776	Rigolet Moffat-Fetterly
Canalisation 9B	3464,407	Ruisseau sans nom C843
Canalisation 9B	3464,630	Ruisseau sans nom C842
Canalisation 9B	3464,841	Ruisseau sans nom C841
Canalisation 9B	3472,203	Ruisseau Hoople
Canalisation 9B	3472,243	Fossé Dickinson
Canalisation 9B	3473,763	Ruisseau sans nom C839
Canalisation 9B	3475,659	Ruisseau sans nom C831
Canalisation 9B	3476,366	Ruisseau sans nom C829
Canalisation 9B	3478,323	Rigolet Murray
Canalisation 9B	3486,809	Ruisseau sans nom C844
Canalisation 9B	3488,333	Ruisseau sans nom C827
Canalisation 9B	3495,578	Rigolet McIntosh
Canalisation 9B	3500,471	Rivière Raisin

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3503,239	Bras Lefebure
Canalisation 9B	3507,679	Rigolet Williamson
Canalisation 9B	3515,659	Fossé sans nom C830
Canalisation 9B	3519,061	Rivière-Beaudette
Canalisation 9B	3520,324	Ruisseau sans nom C846
Canalisation 9B	3527,191	Rivière Delisle
Canalisation 9B	3533,037	Fossé de la voie ferrée Robertson
Canalisation 9B	3533,138	Coulée Robertson
Canalisation 9B	3534,195	Ruisseau sans nom C775
Canalisation 9B	3536,427	Rigolet Lacombe
Canalisation 9B	3537,915	Affluent du Rigolet Lacombe
Canalisation 9B	3538,697	Ruisseau sans nom C926
Canalisation 9B	3539,753	Ruisseau sans nom C927
Canalisation 9B	3539,899	Ruisseau sans nom C928
Canalisation 9B	3541,334	Ruisseau sans nom C929
Canalisation 9B	3542,810	Rivière à la Graisse
Canalisation 9B	3543,527	Rivière Rigaud Est
Canalisation 9B	3544,686	Ruisseau sans nom C930
Canalisation 9B	3545,882	Fossé Bertrand
Canalisation 9B	3546,945	Rivière Rigaud
Canalisation 9B	3550,887	Ruisseau sans nom C931
Canalisation 9B	3550,942	Ravin C931
Canalisation 9B	3552,276	Ruisseau sans nom C774
Canalisation 9B	3552,749	Ruisseau à Charette
Canalisation 9B	3553,904	Rivière des Outaouais
Canalisation 9B	3557,987	Rivière du Nord
Canalisation 9B	3558,326	Ruisseau Fraser
Canalisation 9B	3562,737	Cours d'eau Doig
Canalisation 9B	3564,295	Ruisseau sans nom C778
Canalisation 9B	3566,613	Rivière Rouge
Canalisation 9B	3569,407	Ruisseau Lalande
Canalisation 9B	3575,828	Ruisseau Levert-Cardinal
Canalisation 9B	3580,301	Rivière du Chêne
Canalisation 9B	3584,334	Ruisseau des Anges
Canalisation 9B	3587,532	Ruisseau Lafond

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3589,402	Ruisseau sans nom C859
Canalisation 9B	3591,046	Ruisseau sans nom C863
Canalisation 9B	3592,889	Ruisseau sans nom C861
Canalisation 9B	3594,433	Affluent de la rivière Mascouche
Canalisation 9B	3597,037	Ruisseau Ouellet
Canalisation 9B	3597,202	Ruisseau Gascon-Forget
Canalisation 9B	3599,535	Ruisseau Lapointe
Canalisation 9B	3601,017	Ruisseau sans nom C854
Canalisation 9B	3602,275	Rivière Saint-Pierre
Canalisation 9B	3603,257	Ruisseau Hogue-Therrien
Canalisation 9B	3605,362	Ruisseau Rivard-Lauzon
Canalisation 9B	3610,205	Ruisseau de Mascouche
Canalisation 9B	3612,925	Rivière Mascouche
Canalisation 9B	3614,543	Ruisseau Noir
Canalisation 9B	3626,706	Rivière des Mille-Îles
Canalisation 9B	3628,445	Ruisseau sans nom C869
Canalisation 9B	3628,575	Ruisseau sans nom C868
Canalisation 9B	3628,864	Ruisseau sans nom C866
Canalisation 9B	3628,957	Ruisseau sans nom C865
Canalisation 9B	3633,675	Rivière des Prairies

**Annexe C Franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal) ne répondant pas aux critères des principaux franchissements de cours d'eau**

Canalisation	PK	Nom du franchissement de cours d'eau
Canalisation 9A	2805,289	Ruisseau sans nom C22
Canalisation 9A	2808,397	Ruisseau Potter
Canalisation 9A	2809,915	Ruisseau Perch
Canalisation 9A	2810,698	Ruisseau sans nom C4
Canalisation 9A	2810,853	Ruisseau Waddell
Canalisation 9A	2815,209	Ruisseau sans nom C17
Canalisation 9A	2815,807	Ruisseau sans nom C24
Canalisation 9A	2819,837	Ruisseau sans nom C42
Canalisation 9A	2821,541	Ruisseau Cow
Canalisation 9A	2826,853	Ruisseau Bonnie Doon
Canalisation 9A	2828,270	Ruisseau sans nom C11
Canalisation 9A	2829,596	Ruisseau sans nom C18
Canalisation 9A	2840,611	Ruisseau sans nom C354
Canalisation 9A	2841,578	Ruisseau sans nom C358
Canalisation 9A	2841,897	Ruisseau Bear
Canalisation 9A	2842,554	Ruisseau sans nom C368
Canalisation 9A	2843,051	Ruisseau sans nom C356
Canalisation 9A	2845,274	Ruisseau sans nom C370
Canalisation 9A	2849,422	Ruisseau sans nom C362
Canalisation 9A	2849,749	Ruisseau sans nom C372
Canalisation 9A	2850,322	Ruisseau sans nom C347
Canalisation 9A	2851,616	Ruisseau sans nom C346
Canalisation 9A	2853,538	Ruisseau sans nom C352
Canalisation 9A	2857,241	Ruisseau sans nom C13
Canalisation 9A	2859,754	Ruisseau Adélaïde
Canalisation 9A	2860,605	Ruisseau sans nom C15
Canalisation 9A	2862,467	Ruisseau sans nom C34
Canalisation 9A	2863,875	Ruisseau sans nom C38
Canalisation 9A	2865,955	Ruisseau Mud
Canalisation 9A	2868,792	Ruisseau sans nom C28
Canalisation 9A	2871,422	Ruisseau sans nom C26

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9A	2872,057	Ruisseau sans nom C32
Canalisation 9A	2875,835	Ruisseau sans nom C8
Canalisation 9A	2880,768	Affluent du ruisseau Nairn
Canalisation 9A	2890,526	Rivière Oxbow
Canalisation 9A	2891,442	Ruisseau sans nom C328
Canalisation 9A	2893,024	Ruisseau Medway
Canalisation 9A	2894,944	Affluent du ruisseau Medway
Canalisation 9A	2901,426	Fossé sans nom C222
Canalisation 9A	2907,305	Ruisseau sans nom C254
Canalisation 9A	2910,635	Ruisseau sans nom C220
Canalisation 9A	2914,060	Ruisseau Waubuno
Canalisation 9A	2916,306	Ruisseau sans nom C250
Canalisation 9A	2921,345	Ruisseau sans nom C218
Canalisation 9A	2924,209	Ruisseau sans nom C240
Canalisation 9A	2928,881	Ruisseau North Branch
Canalisation 9A	2938,679	Ruisseau sans nom C230
Canalisation 9A	2941,897	Ruisseau Phelan
Canalisation 9A	2945,307	Ruisseau sans nom C224
Canalisation 9A	2949,545	Ruisseau Horner
Canalisation 9A	2950,980	Ruisseau sans nom C148
Canalisation 9A	2954,885	Ruisseau sans nom C107
Canalisation 9A	2955,073	Ruisseau sans nom C106
Canalisation 9A	2960,687	Ruisseau sans nom C111
Canalisation 9A	2960,689	Ruisseau Black 1
Canalisation 9A	2973,625	Ruisseau sans nom C104
Canalisation 9A	2985,528	Ruisseau sans nom C166
Canalisation 9A	2987,983	Affluent du ruisseau Fairchild
Canalisation 9A	2989,080	Ruisseau sans nom C163
Canalisation 9A	2990,002	Ruisseau Fairchild
Canalisation 9A	2996,406	Data sources :
Canalisation 9B	2998,027	Ruisseau sans nom C519
Canalisation 9B	2999,639	Ruisseau Spencer
Canalisation 9B	3001,918	Ruisseau sans nom C489
Canalisation 9B	3003,460	Ruisseau sans nom C509
Canalisation 9B	3003,462	Ruisseau sans nom C510
Canalisation 9B	3004,480	Ruisseau sans nom C507

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3006,328	Ruisseau sans nom C501
Canalisation 9B	3006,891	Ruisseau sans nom C503
Canalisation 9B	3017,259	Ruisseau sans nom C505
Canalisation 9B	3021,471	Ruisseau sans nom C487
Canalisation 9B	3023,071	Ruisseau Bronte
Canalisation 9B	3029,567	Ruisseau Sixteen Mile
Canalisation 9B	3032,467	Ruisseau East Sixteen Mile
Canalisation 9B	3042,121	Ruisseau Mullet
Canalisation 9B	3042,655	Rivière Credit (croisement double)
Canalisation 9B	3043,296	Ruisseau sans nom C517
Canalisation 9B	3046,127	Ruisseau Mary Fix
Canalisation 9B	3047,694	Ruisseau Cooksville
Canalisation 9B	3049,011	Ruisseau sans nom C495
Canalisation 9B	3051,154	Ruisseau Etobicoke
Canalisation 9B	3054,044	Ruisseau Etobicoke
Canalisation 9B	3058,512	Ruisseau Mimico
Canalisation 9B	3063,669	Ruisseau Berry
Canalisation 9B	3064,804	Rivière Ouest Humber
Canalisation 9B	3066,263	Rivière Humber
Canalisation 9B	3066,901	Ruisseau sans nom C579
Canalisation 9B	3080,041	Ruisseau Newtonbrook
Canalisation 9B	3081,811	Affluent Est de la rivière Don
Canalisation 9B	3094,759	Affluent de la rivière Rouge
Canalisation 9B	3095,374	Rivière Rouge
Canalisation 9B	3097,155	Ruisseau sans nom C557
Canalisation 9B	3098,214	Ruisseau Little Rouge
Canalisation 9B	3098,902	Ruisseau sans nom C551
Canalisation 9B	3099,898	Ruisseau sans nom C539
Canalisation 9B	3100,017	Ruisseau sans nom C581
Canalisation 9B	3101,315	Ruisseau Petticoat
Canalisation 9B	3105,710	Ruisseau Ouest Duffins
Canalisation 9B	3107,861	Ruisseau Ganatsekiagon
Canalisation 9B	3108,935	Ruisseau Urfé
Canalisation 9B	3111,203	Ruisseau Duffins
Canalisation 9B	3114,411	Ruisseau sans nom C575

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3114,968	Ruisseau sans nom C543
Canalisation 9B	3115,593	Ruisseau sans nom C563
Canalisation 9B	3116,943	Ruisseau sans nom C567
Canalisation 9B	3117,634	Ruisseau sans nom C541
Canalisation 9B	3118,273	Ruisseau sans nom C559
Canalisation 9B	3121,702	Ruisseau Lynde
Canalisation 9B	3122,081	Ruisseau sans nom C549
Canalisation 9B	3122,749	Ruisseau sans nom C547
Canalisation 9B	3124,529	Ruisseau Oshawa
Canalisation 9B	3126,044	Ruisseau sans nom C667
Canalisation 9B	3128,072	Ruisseau Oshawa Est
Canalisation 9B	3131,670	Ruisseau sans nom C655
Canalisation 9B	3132,595	Ruisseau sans nom C639
Canalisation 9B	3136,008	Ruisseau Farewell
Canalisation 9B	3137,128	Ruisseau Black (Solina)
Canalisation 9B	3140,059	Ruisseau Bowmanville
Canalisation 9B	3140,583	Affluent du ruisseau Bowmanville
Canalisation 9B	3142,735	Ruisseau sans nom C635
Canalisation 9B	3143,685	Ruisseau sans nom C665
Canalisation 9B	3144,798	Ruisseau Soper
Canalisation 9B	3146,887	Ruisseau sans nom C629
Canalisation 9B	3148,870	Ruisseau sans nom C649
Canalisation 9B	3149,210	Ruisseau Wilmot
Canalisation 9B	3149,543	Ruisseau Orono
Canalisation 9B	3151,100	Ruisseau Hunter
Canalisation 9B	3153,064	Ruisseau Stalker 1
Canalisation 9B	3153,515	Ruisseau Stalker 2
Canalisation 9B	3155,794	Affluent du ruisseau Graham
Canalisation 9B	3156,892	Ruisseau Graham 2
Canalisation 9B	3158,379	Ruisseau Graham 1
Canalisation 9B	3160,462	Ruisseau Graham 3
Canalisation 9B	3168,370	Ruisseau sans nom C617
Canalisation 9B	3169,329	Ruisseau sans nom C669
Canalisation 9B	3172,148	Affluent de la rivière Ganaraska
Canalisation 9B	3175,326	Rivière Ganaraska

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3177,920	Ruisseau sans nom C623
Canalisation 9B	3179,766	Ruisseau Gage
Canalisation 9B	3181,430	Ruisseau sans nom C633
Canalisation 9B	3182,199	Ruisseau sans nom C659
Canalisation 9B	3182,805	Ruisseau sans nom C621
Canalisation 9B	3184,261	Ruisseau sans nom C637
Canalisation 9B	3186,792	Ruisseau Brook
Canalisation 9B	3189,475	Ruisseau sans nom C625
Canalisation 9B	3194,438	Ruisseau sans nom C615
Canalisation 9B	3198,883	Ruisseau Shelter Valley 2
Canalisation 9B	3199,083	Ruisseau sans nom C663
Canalisation 9B	3201,962	Ruisseau Shelter Valley 1
Canalisation 9B	3205,043	Affluent ouest du ruisseau Cold
Canalisation 9B	3208,038	Affluent du ruisseau Cold
Canalisation 9B	3209,190	Ruisseau Cold 3
Canalisation 9B	3212,053	Ruisseau Cold 2
Canalisation 9B	3213,987	Ruisseau Cold 1
Canalisation 9B	3221,107	Ruisseau Breakaway
Canalisation 9B	3223,561	Ruisseau sans nom C714
Canalisation 9B	3224,224	Ruisseau sans nom C713
Canalisation 9B	3229,700	Ruisseau sans nom C705
Canalisation 9B	3234,046	Ruisseau sans nom C710
Canalisation 9B	3235,240	Ruisseau sans nom C712
Canalisation 9B	3238,743	Ruisseau sans nom C715
Canalisation 9B	3241,536	Ruisseau sans nom C731
Canalisation 9B	3242,492	Ruisseau sans nom C728
Canalisation 9B	3243,009	Terrain sans nom
Canalisation 9B	3243,104	Ruisseau sans nom C17B
Canalisation 9B	3243,900	Ruisseau sans nom C730
Canalisation 9B	3244,267	Ruisseau sans nom C729
Canalisation 9B	3247,954	Ruisseau Potter
Canalisation 9B	3260,788	Ruisseau sans nom C747
Canalisation 9B	3263,010	Rivière Blessington
Canalisation 9B	3270,674	Ruisseau sans nom C735
Canalisation 9B	3271,926	Ruisseau Fisher

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3274,080	Ruisseau sans nom C736
Canalisation 9B	3279,262	Ruisseau Marysville
Canalisation 9B	3280,444	Ruisseau sans nom C737
Canalisation 9B	3282,313	Ruisseau sans nom C738
Canalisation 9B	3289,064	Ruisseau Sucker
Canalisation 9B	3289,197	Ruisseau sans nom C745
Canalisation 9B	3292,235	Rivière Napanee
Canalisation 9B	3295,686	Ruisseau sans nom C734
Canalisation 9B	3296,482	Ruisseau Little
Canalisation 9B	3298,233	Ruisseau sans nom C741
Canalisation 9B	3299,577	Ruisseau sans nom C743
Canalisation 9B	3301,964	Ruisseau Spring
Canalisation 9B	3304,834	Ruisseau Wilton
Canalisation 9B	3308,564	Ruisseau sans nom C742
Canalisation 9B	3308,589	Ruisseau sans nom C740
Canalisation 9B	3315,392	Ruisseau Glenvale
Canalisation 9B	3320,241	Ruisseau sans nom C746
Canalisation 9B	3324,271	Ruisseau Collins
Canalisation 9B	3328,061	Ruisseau Little Cataraqui
Canalisation 9B	3331,172	Marécage Cattle
Canalisation 9B	3337,116	Ruisseau sans nom C791
Canalisation 9B	3342,076	Ruisseau sans nom C793
Canalisation 9B	3343,926	Ruisseau sans nom C812
Canalisation 9B	3344,054	Ruisseau sans nom C811
Canalisation 9B	3345,273	Ruisseau sans nom C805
Canalisation 9B	3345,273	Ruisseau sans nom C800
Canalisation 9B	3347,392	Ruisseau sans nom C792
Canalisation 9B	3351,720	Ruisseau Sucker
Canalisation 9B	3353,507	Ruisseau sans nom C787
Canalisation 9B	3355,509	Empiètement de la rivière Gananoque
Canalisation 9B	3361,285	Ruisseau sans nom C798
Canalisation 9B	3365,632	Ruisseau sans nom C797
Canalisation 9B	3366,017	Ruisseau Black
Canalisation 9B	3367,932	Ruisseau sans nom C801

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3368,054	Ruisseau sans nom C786
Canalisation 9B	3372,662	Ruisseau sans nom C808
Canalisation 9B	3372,930	Ruisseau sans nom C799
Canalisation 9B	3377,101	Ruisseau Jones
Canalisation 9B	3382,626	Affluent du ruisseau Jones
Canalisation 9B	3389,717	Ruisseau sans nom C807
Canalisation 9B	3390,037	Empiètement du ruisseau sans nom C803
Canalisation 9B	3390,270	Ruisseau sans nom C803
Canalisation 9B	3391,616	Ruisseau Lyn
Canalisation 9B	3395,038	Ruisseau Golden
Canalisation 9B	3403,127	Ruisseau Butlers
Canalisation 9B	3410,133	Ruisseau sans nom C810
Canalisation 9B	3411,060	Ruisseau sans nom C809
Canalisation 9B	3415,242	Ruisseau sans nom C768
Canalisation 9B	3416,193	Affluent de la rivière South Nation
Canalisation 9B	3418,849	Ruisseau sans nom C840
Canalisation 9B	3419,454	Ruisseau sans nom C825
Canalisation 9B	3420,165	Ruisseau sans nom C834
Canalisation 9B	3427,381	Ruisseau sans nom C769
Canalisation 9B	3428,672	Ruisseau sans nom C767
Canalisation 9B	3430,002	Ruisseau sans nom C761
Canalisation 9B	3433,132	Ruisseau sans nom C766
Canalisation 9B	3433,832	Ruisseau sans nom C763
Canalisation 9B	3435,793	Ruisseau sans nom C770
Canalisation 9B	3436,858	Ruisseau sans nom C762
Canalisation 9B	3438,316	Ruisseau sans nom C765
Canalisation 9B	3445,080	Ruisseau sans nom C771
Canalisation 9B	3445,948	Ruisseau sans nom C760
Canalisation 9B	3446,187	Fossé de drainage C772
Canalisation 9B	3446,313	Ruisseau sans nom C772
Canalisation 9B	3447,482	Ruisseau sans nom C832
Canalisation 9B	3447,594	Ruisseau Ouest C833
Canalisation 9B	3448,038	Ruisseau sans nom C833
Canalisation 9B	3449,081	Ruisseau sans nom C845

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3449,765	Ruisseau sans nom C837
Canalisation 9B	3449,962	Ruisseau East C837
Canalisation 9B	3450,124	Fossé de champ C837
Canalisation 9B	3450,555	Ruisseau sans nom C828
Canalisation 9B	3456,042	Rigolet Mattice
Canalisation 9B	3456,584	Ruisseau Hoasic
Canalisation 9B	3460,194	Rigolet Gogo
Canalisation 9B	3462,776	Rigolet Moffat-Fetterly
Canalisation 9B	3464,407	Ruisseau sans nom C843
Canalisation 9B	3464,630	Ruisseau sans nom C842
Canalisation 9B	3464,841	Ruisseau sans nom C841
Canalisation 9B	3472,203	Ruisseau Hoople
Canalisation 9B	3472,243	Fossé Dickinson
Canalisation 9B	3473,763	Ruisseau sans nom C839
Canalisation 9B	3475,659	Ruisseau sans nom C831
Canalisation 9B	3476,366	Ruisseau sans nom C829
Canalisation 9B	3478,323	Rigolet Murray
Canalisation 9B	3486,809	Ruisseau sans nom C844
Canalisation 9B	3488,333	Ruisseau sans nom C827
Canalisation 9B	3495,578	Rigolet McIntosh
Canalisation 9B	3500,471	Rivière Raisin
Canalisation 9B	3503,239	Bras Lefebure
Canalisation 9B	3507,679	Rigolet Williamson
Canalisation 9B	3515,659	Fossé sans nom C830
Canalisation 9B	3519,061	Rivière-Beaudette
Canalisation 9B	3520,324	Ruisseau sans nom C846
Canalisation 9B	3527,191	Rivière Delisle
Canalisation 9B	3533,037	Fossé de la voie ferrée Robertson
Canalisation 9B	3533,138	Coulée Robertson
Canalisation 9B	3534,195	Ruisseau sans nom C775
Canalisation 9B	3536,427	Rigolet Lacombe
Canalisation 9B	3537,915	Affluent du Rigolet Lacombe
Canalisation 9B	3538,697	Ruisseau sans nom C926
Canalisation 9B	3539,753	Ruisseau sans nom C927
Canalisation 9B	3539,899	Ruisseau sans nom C928

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3541,334	Ruisseau sans nom C929
Canalisation 9B	3542,810	Rivière à la Graisse
Canalisation 9B	3543,527	Rivière Rigaud Est
Canalisation 9B	3544,686	Ruisseau sans nom C930
Canalisation 9B	3545,882	Fossé Bertrand
Canalisation 9B	3546,945	Rivière Rigaud
Canalisation 9B	3550,887	Ruisseau sans nom C931
Canalisation 9B	3550,942	Ravin C931
Canalisation 9B	3552,276	Ruisseau sans nom C774
Canalisation 9B	3552,749	Ruisseau à Charette
Canalisation 9B	3562,737	Cours d'eau Doig
Canalisation 9B	3564,295	Ruisseau sans nom C778
Canalisation 9B	3566,613	Rivière Rouge
Canalisation 9B	3569,407	Ruisseau Lalande
Canalisation 9B	3575,828	Ruisseau Levert-Cardinal
Canalisation 9B	3580,301	Rivière du Chêne
Canalisation 9B	3584,334	Ruisseau des Anges
Canalisation 9B	3587,532	Ruisseau Lafond
Canalisation 9B	3589,402	Ruisseau sans nom C859
Canalisation 9B	3591,046	Ruisseau sans nom C863
Canalisation 9B	3592,889	Ruisseau sans nom C861
Canalisation 9B	3594,433	Affluent de la rivière Mascouche
Canalisation 9B	3597,037	Ruisseau Ouellet
Canalisation 9B	3597,202	Ruisseau Gascon-Forget
Canalisation 9B	3599,535	Ruisseau Lapointe
Canalisation 9B	3601,017	Ruisseau sans nom C854
Canalisation 9B	3602,275	Rivière Saint-Pierre
Canalisation 9B	3603,257	Ruisseau Hogue-Therrien
Canalisation 9B	3605,362	Ruisseau Rivard-Lauzon
Canalisation 9B	3610,205	Ruisseau de Mascouche
Canalisation 9B	3612,925	Rivière Mascouche
Canalisation 9B	3614,543	Ruisseau Noir
Canalisation 9B	3628,445	Ruisseau sans nom C869
Canalisation 9B	3628,575	Ruisseau sans nom C868
Canalisation 9B	3628,663	Ruisseau sans nom C867

<b>Canalisation</b>	<b>PK</b>	<b>Nom du franchissement de cours d'eau</b>
Canalisation 9B	3628,864	Ruisseau sans nom C866
Canalisation 9B	3628,957	Ruisseau sans nom C865

**Annexe D Principaux franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9  
(Sarnia à Montréal)**

Canalisation	PK	Nom du franchissement de cours d'eau	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)
Canalisation 9A	2943,715	Rivière Thames	36
Canalisation 9A	2960,689	Ruisseau Black	116
Canalisation 9A	2966,150	Rivière Nith	37
Canalisation 9A	2979,197	Rivière Grand	76
Canalisation 9B	3074,166	Partie Ouest de la rivière Don	160
Canalisation 9B	3237,197	Voie navigable Trent-Severn	146
Canalisation 9B	3254,440	Rivière Moira	101
Canalisation 9B	3272,633	Rivière Salmon	35
Canalisation 9B	3310,116	Ruisseau Millhaven	35
Canalisation 9B	3332,536	Canal Rideau	69
Canalisation 9B	3353,661	Ruisseau sans nom*	60
Canalisation 9B	3355,015	Rivière Gananoque	55
Canalisation 9B	3359,998	Ruisseau sans nom	91
Canalisation 9B	3400,429	Ruisseau Buells	104
Canalisation 9B	3553,904	Rivière des Outaouais	475
Canalisation 9B	3557,987	Rivière du Nord	148
Canalisation 9B	3558,326	Ruisseau Fraser	77
Canalisation 9B	3626,706	Rivière des Mille-Îles	152
Canalisation 9B	3633,675	Rivière des Prairies	342

\*Il s'agit d'un franchissement de plan d'eau et non d'un franchissement de cours d'eau puisqu'il ne présente pas d'écoulement chenalisé. Néanmoins, en raison de sa largeur de 60 m, Enbridge a classé ce franchissement en tant que principal de cours d'eau afin d'assurer davantage l'intégrité du pipeline à cet emplacement.

**Annexe E Proximité aux zones sujettes à de graves conséquences (ZGC) des principaux franchissements de cours d'eau de la canalisation 9**

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC <sup>1</sup>	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Thames	2904,68	36	Zone écologiquement vulnérable	0,9
Rivière Thames	2904,68	36	Zone écologiquement vulnérable	3,3
Rivière Thames	2904,68	36	Zone écologiquement vulnérable	11,1
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Black	2958,67	116	Ressources en eau potable	1,6
Ruisseau Black	2958,67	116	Ressources en eau potable	1,6
Ruisseau Black	2958,67	116	Autre zone peuplée	1,7
Ruisseau Black	2958,67	116	Ressources en eau potable	2,1
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	10,0
Ruisseau Black	2958,67	116	Autre zone peuplée	14,1
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	14,8
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	16,8
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	16,9
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	16,9
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	16,9
Ruisseau Black	2958,67	116	Zone écologiquement vulnérable	17,2
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Nith	2966,14	37	Autre zone peuplée	7,2
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	9,9
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	18,1
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	22,4
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	34,6
Rivière Nith	2966,14	37	Zone écologiquement vulnérable	35,4

<sup>1</sup> Les définitions sur les différents types de ZGC se trouvent dans le document [Line 9 Intelligent Valve Placement Methodology and Results](#), déposé auprès de l'ONÉ en réponse à la condition 15, le 9 juin 2014, dépôt ID A3X9J5.

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC <sup>1</sup>	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	0,9
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	2,2
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	2,3
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	3,1
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	3,1
Rivière Grand	2979,11	76	Ressources en eau potable	3,5
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	4,1
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	4,1
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	4,2
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	5,2
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	5,4
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	6,3
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	7,5
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	7,5
Rivière Grand	2979,11	76	Ressources en eau potable	11,3
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	15,0
Rivière Grand	2979,11	76	Autre zone peuplée	15,5
Rivière Grand	2979,11	76	Ressources en eau potable	15,7
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	16,0
Rivière Grand	2979,11	76	Ressources en eau potable	17,3
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	19,1
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	20,6
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	28,3

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC <sup>1</sup>	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Grand	2979,11	76	Infrastructure critique ne constituant pas une ZGC	29,8
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	33,2
Rivière Grand	2979,11	76	zone densément peuplée	36,0
Rivière Grand	2979,11	76	Zone écologiquement vulnérable	40,9
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	zone densément peuplée	0,0
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	0,1
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	0,2
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	3,2
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Eau potable	3,6
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	4,6
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	4,9
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	5,0
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	5,2
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Eau potable	7,5
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	8,0
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	9,7
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	10,4
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	12,4
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	13,4
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	13,4
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Eau potable	14,5
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	14,5
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	19,0
Partie Ouest de la rivière Don	3074,17	160	Zone écologiquement vulnérable	20,5
Voie navigable Trent-Severn	3237,26	146	Eau potable	0,0
Voie navigable Trent-Severn	3237,26	146	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Voie navigable Trent-Severn	3237,26	146	Zone écologiquement vulnérable	0,7
Voie navigable Trent-Severn	3237,26	146	Autre zone peuplée	4,6
Voie navigable Trent-Severn	3237,26	146	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	8,0
Voie navigable Trent-Severn	3237,26	146	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	8,6
Rivière Moira	3254,37	101	Eau potable	0,0
Rivière Moira	3254,37	101	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Moira	3254,37	101	Zone écologiquement vulnérable	0,0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC <sup>1</sup>	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Moira	3254,37	101	Autre zone peuplée	0,2
Rivière Moira	3254,37	101	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	6,9
Rivière Moira	3254,37	101	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	8,0
Rivière Moira	3254,37	101	Zone écologiquement vulnérable	8,3
Rivière Moira	3254,37	101	Eau potable	8,9
Rivière Salmon	3272,56	35	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Salmon	3272,56	35	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Salmon	3272,56	35	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Salmon	3272,56	35	Zone écologiquement vulnérable	0,2
Rivière Salmon	3272,56	35	Zone écologiquement vulnérable	1,1
Rivière Salmon	3272,56	35	Zone écologiquement vulnérable	2,9
Rivière Salmon	3272,56	35	Autre zone peuplée	8,2
Rivière Salmon	3272,56	35	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11,6
Ruisseau Millhaven	3310,08	35	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Millhaven	3310,08	35	Eau potable	2,4
Ruisseau Millhaven	3310,08	35	Autre zone peuplée	2,4
Ruisseau Millhaven	3310,08	35	Autre zone peuplée	5,1
Canal Rideau	3332,55	69	Zone écologiquement vulnérable	0,1
Canal Rideau	3332,55	69	Zone écologiquement vulnérable	1,0
Ruisseau sans nom	3353,62	60	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau sans nom	3353,62	60	Autre zone peuplée	3,4
Ruisseau sans nom	3353,62	60	Autre zone peuplée	8,6
Ruisseau sans nom	3353,62	60	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	9,5
Ruisseau sans nom	3353,62	60	Zone écologiquement vulnérable	22,6
Ruisseau sans nom	3353,62	60	Zone écologiquement vulnérable	25,0
Rivière Gananoque	3355,06	55	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière Gananoque	3355,06	55	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	1,0
Rivière Gananoque	3355,06	55	Autre zone peuplée	3,9
Rivière Gananoque	3355,06	55	Autre zone peuplée	8,9
Rivière Gananoque	3355,06	55	Zone écologiquement vulnérable	23,1
Rivière Gananoque	3355,06	55	Zone écologiquement vulnérable	25,4
Ruisseau sans nom	3359,92	91	Zone écologiquement vulnérable	0,0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC <sup>1</sup>	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom	3359,92	91	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Buells	3400,55	104	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Buells	3400,55	104	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Buells	3400,55	104	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Buells	3400,55	104	Eau potable	0,9
Ruisseau Buells	3400,55	104	Eau potable	0,9
Ruisseau Buells	3400,55	104	Eau potable	0,9
Ruisseau Buells	3400,55	104	Eau potable	0,9
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	0,0
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	0,2
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	1,5
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	5,8
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	6,1
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	11,9
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Eau potable	16,1
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	16,5
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	17,3
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	21,3
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	23,2
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Eau potable	25,7
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	27,4
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Zone écologiquement vulnérable	28,8
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Eau potable	30,1
Rivière des Outaouais	3554,11	475	Eau potable	32,5
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière du Nord	3557,94	148	Autre zone peuplée	0,4
Rivière du Nord	3557,94	148	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	6,5
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	9,9
Rivière du Nord	3557,94	148	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	9,9
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	15,6
Rivière du Nord	3557,94	148	Eau potable	19,9
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	20,4
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	21,1

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC <sup>1</sup>	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	25,1
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	27,1
Rivière du Nord	3557,94	148	Eau potable	29,4
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	31,2
Rivière du Nord	3557,94	148	Zone écologiquement vulnérable	32,6
Rivière du Nord	3557,94	148	Eau potable	33,9
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Autre zone peuplée	0,4
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	6,5
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	9,9
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	10,0
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	15,7
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Eau potable	19,9
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	20,5
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	21,1
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	25,1
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	27,2
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Eau potable	29,5
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	31,3
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Zone écologiquement vulnérable	32,7
Ruisseau Fraser	3558,28	77	Eau potable	33,9
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	0,0
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	zone densément peuplée	0,0
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Zone écologiquement vulnérable	0,5
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Zone écologiquement vulnérable	0,7
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Eau potable	6,4
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Eau potable	6,6
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Zone écologiquement vulnérable	8,7
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13,1
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Zone écologiquement vulnérable	13,5
Rivière des Mille-Îles	3626,77	152	Zone écologiquement vulnérable	17,3

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC <sup>1</sup>	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière des Prairies	3633,61	342	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière des Prairies	3633,61	342	Zone écologiquement vulnérable	0,0
Rivière des Prairies	3633,61	342	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	0,0
Rivière des Prairies	3633,61	342	zone densément peuplée	0,0
Rivière des Prairies	3633,61	342	Eau potable	3,6
Rivière des Prairies	3633,61	342	Eau potable	5,0
Rivière des Prairies	3633,61	342	Zone écologiquement vulnérable	6,9
Rivière des Prairies	3633,61	342	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11,2
Rivière des Prairies	3633,61	342	Zone écologiquement vulnérable	11,6
Rivière des Prairies	3633,61	342	Zone écologiquement vulnérable	17,5